

CONSEIL GENERAL

Budget Primitif 2012

Réunion du 27 mars 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Henri EMMANUELLI

N° H 2 Objet : POUR L'ÉGALITE ET L'ACCES AU SERVICE DE L'EDUCATION :
UN ENGAGEMENT AFFIRME AU-DELA DES COMPETENCES LEGALES
DOTER LES COLLEGES EN MOYENS COMPLEMENTAIRES

RAPPORTEUR : M. SIMON

Conseillers Généraux en exercice : 30

Votants : 29

**(M. Alain DUDON a donné pouvoir à M. Michel HERRERO
M. Yves LAHOUN a donné pouvoir à M. Dominique COUTIERE)**

Présents : M. Henri Bédât, M. Gabriel Bellocq, M. Guy Bergès, M. Jean-Marie Boudey,
M. Hervé Bouyrie, M. Jean-François Broquères, M. Robert Cabé,
M. Lionel Causse, M. Dominique Coutière, M. Gilles Couture, M. Guy Destenave,
M. Jean Claude Deyres, M. Pierre Dufourcq, Mme Maryvonne Florence,
M. Xavier Fortinon, M. Michel Herrero,
Mme Michèle Labeyrie, Mme Odile Lafitte, M. Renaud Lahitète,
Mme Monique Lubin, M. Jean Louis Pedeuboy, M. Jean Pétrau,
Mme Elisabeth Servières, M. Didier Simon, M. Bernard Subsol,
M. Gérard Subsol.

Absents : M. Jean Pierre Dalm, M. Alain Dudon, M. Yves Lahoun.

LE CONSEIL GENERAL,

VU la politique menée par le Conseil Général dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse ;

VU le rapport de M. le Président ;

SUR PROPOSITION de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ;

APRES AVIS de la Commission des Finances et des Affaires Economiques ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- de donner acte à M. le Président du Conseil Général de sa communication concernant les opérations subventionnées par le Conseil Général au titre de l'année 2011 pour l'égalité et l'accès au service de l'Education.

I - L'opération « un collégien, un ordinateur portable » :

- de prendre acte du bilan des actions réalisées depuis 11 ans dans le cadre de l'opération « un collégien, un ordinateur portable ».

1°) Actions pour 2012 :

- de poursuivre en 2012 l'opération « un collégien, un ordinateur portable ».

- d'achever le renouvellement triennal d'une partie des ordinateurs acquis en 2008 en veillant à la disponibilité des contenus pédagogiques et en s'assurant de l'accompagnement technique.

- d'inscrire un CP 2012 de 358 500 € (AP 2011 N°197) pour la réalisation de la seconde tranche des travaux de câblages nécessaires au fonctionnement des réseaux.

- de procéder au Budget Primitif 2012 aux inscriptions budgétaires suivantes :

En Dépenses :

- En fonctionnement

Achat de petits matériels et pièces non inventoriées.....	30 000 €
Frais de transports	1 000 €
Formation des assistants d'éducation	30 000 €
Frais de communication vers les familles	12 000 €
Prestations de services, restitution et déploiement	200 000 €

- En investissement

Acquisition d'ordinateurs portables.....	2 050 000 €
Acquisition de logiciels	200 000 €
Acquisition de ressources numériques pour les collèges	45 000 €

En recettes :

Revente des ordinateurs acquis en août 2008	450 000 €
Remboursement des accessoires dégradés ou perdus	4 500 €

2°) Les assistants d'éducation :

- de maintenir, malgré le désengagement continu de l'Etat, l'accompagnement technique de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » en finançant les rémunérations d'assistants d'éducation dédiés à cette action, au fur et à mesure que les anciens contrats arriveront à échéance.

- d'inscrire, conformément aux engagements pris dans la convention quadriennale approuvée par délibération n°10⁽¹⁾ de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2011, un crédit de 760 000 € correspondant à la rémunération d'un assistant d'éducation par établissement pendant un an.

- de préciser que, conformément à ladite convention signée le 12 décembre 2011, qui structure désormais le partenariat entre le Département et l'Etat, ce dernier s'est engagé à participer financièrement à la rémunération des assistants d'éducation TICE : « pour l'année 2011-2012, cette participation se concrétise par la prise en charge du financement nécessaire à la rémunération de 5 assistants d'éducation TICE (1 607 heures annualisées) pour 5 collèges publics landais ».

- de rappeler que la Commission Permanente du Conseil Général a reçu délégation pour la répartition des postes étant précisé que le crédit précité sera reversé à l'établissement mutualisateur sur présentation des factures correspondantes.

- d'inscrire un crédit provisionnel de 30 000 € correspondant aux frais de gestion de mutualisation des salaires dans l'hypothèse où cette mission serait confiée, sur proposition de l'Etat et dans un conventionnement à intervenir, au Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.).

II - Actions pédagogiques :

1°) Participation aux projets d'établissements :

- de reconduire en 2012 l'aide aux projets des collèges dans les domaines culturels (musique, danse, théâtre, sculpture, patrimoine, sciences et techniques), de l'éducation à la citoyenneté (traitement de l'actualité, connaissance des institutions, prévention) à l'exclusion des actions relevant de l'accompagnement éducatif.

- d'allouer une aide aux collèges publics landais calculée sur la base de la moyenne des allocations 2010 et 2011, sous réserve de la présentation de projets bénéficiant d'un financement d'Etat au moins égal à celui de la collectivité.

- d'inscrire au Budget Primitif 2012 un crédit de 25 000 € pour le financement de ces actions.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ce crédit.

2°) Séjours des collégiens en classes de découvertes :

- de rappeler que le dispositif de participation financière aux séjours en classe de découverte pour les 36 collèges publics landais a été reconduit pour l'année scolaire 2011-2012, par délibération N° H1 du 27 juin 2011 selon des taux et modalités de participation redéfinis.

- d'inscrire au Budget Primitif 2012, un crédit de 50 000 € afin de réaliser cette action sur l'année scolaire 2011-2012.

3°) Promotion de la culture scientifique au collège :

- d'attribuer à l'Association Lacq Odyssée à Mourenx une subvention de 14 000 € pour son programme d'animation et d'expositions visant à promouvoir la culture scientifique en milieu scolaire en suscitant une réflexion sur les divers aspects de la science et des métiers scientifiques.

- d'inscrire au Budget Primitif 2012 le crédit correspondant.

- d'autoriser M. le Président à signer la convention afférente.

4°) Action collégiens/citoyens « Conseil général des Jeunes » :

- d'inscrire, conformément à la convention cadre conclue le 23 septembre 2011 avec l'association des Francas des Landes, un crédit de 50 000 € au Budget Primitif 2012, pour le financement de l'animation de l'opération.

- de rappeler que la nouvelle Assemblée installée le 9 décembre 2011 consacra l'année scolaire 2011-2012 à la définition et l'élaboration des projets de chaque commission.

- d'inscrire au Budget Primitif 2012 les crédits détaillés ci-après nécessaires au début de réalisation des projets ainsi que les frais de fonctionnement généraux de l'opération :

Logiciels et droits (actions)	3 500 €
Achat d'œuvres (actions)	4 000 €
Alimentation	4 500 €
Autres fournitures.....	4 000 €
Autres services extérieurs et frais divers.....	49 400 €
Actions d'affichage	2 950 €
Transport de personnes	18 500 €

III – Les personnels techniques territoriaux des établissements d’enseignement :

1°) Personnels contractuels de droit public :

- d’inscrire au Budget Primitif 2012, un crédit de 730 000 € pour faire face en 2012 à la mise en place de remplaçants sur les postes vacants tout au long de l’année et au remplacement des personnels titulaires en congés (maladie, maternité, parental...).

- conformément à la Convention d’objectifs et de moyens signée avec les collèges landais, de rappeler que le remplacement de personnel absent par du personnel contractuel est pris en charge par le Département en fonction des situations et des crédits disponibles.

- d’inscrire, afin de faire face aux dépenses nécessaires de renouvellement des vêtements et accessoires de travail pour les personnels techniques des collèges un crédit de 85 000 € au Budget Primitif 2012.

- d’inscrire, au Budget Primitif 2012, une recette de 550 € correspondant à des avoirs perçus sur des commandes passées en 2011.

- d’inscrire un crédit de 5 000 € pour l’acquisition de divers petits équipements de sécurité.

2°) Personnels contractuels de droit privé :

- d’inscrire au Budget Primitif 2012, un crédit de 365 000 €, pour la prise en charge de la part employeur des contrats aidés employés dans les collèges publics sur des missions « décentralisées », la Commission Permanente ayant délégation pour la répartition dudit crédit.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition du nombre de postes par établissement.

- de reconduire pour les contrats conclus ou renouvelés en 2012 le dispositif de financement tel que défini l’an dernier, à savoir :

- attribution à chaque collège des crédits correspondant à la part employeur de la rémunération de ces personnels pour la durée du contrat ;
- le financement se fait en début de trimestre en fonction du nombre de contrats employés par l’établissement. A la fin du trimestre, le collège fournit une attestation de présence et copie des bulletins de salaires permettant ainsi de valider ou de corriger le versement effectué.

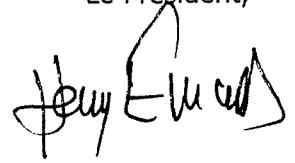
- d’inscrire au Budget Primitif 2012, un crédit de 1 500 € pour le financement de la prise en charge des frais de déplacement et de restauration liés aux formations dont bénéficient ces personnels techniques.

*

* *

- d'approuver le détail des inscriptions budgétaires 2012
correspondantes par section et imputation tel que figurant en annexe.

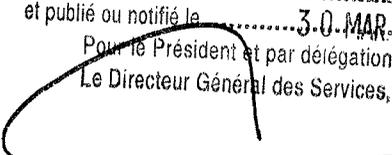
Le Président,



Henri EMMANUELLI

Conforme à l'Acte Original qui a été déposé auprès
du Représentant de l'État le3.0. MAR. 2012.
et publié ou notifié le3.0. MAR. 2012.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services,



Olivier CARBONNIERE

